Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260611-2026DM14-AU

Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 0
Courriel : contact@mairie-marines.org

N° : 2026DM14

SERVICE : Finances **REF. : MR**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

Avenant à la régie d'avance de l'Adosphère

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 DU 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2026-cma-03-04 en date du 27 mars 2026 autorisant le maire à créer, modifier, ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la décision Nr. 2021DM43 en date du 06 décembre 2021 instituant une régie d'avance pour l'Adosphère,

Vu l'avis conforme du Comptable du SGC de Magny-en-Vexin en date du 11/06/2026

Considérant le souhait de la commune que la régie d'avance pour l'Adosphère puisse fixer un montant maximum De l'avance à 5 000€ durant la période du 15/06 au 15/07.

Cécile LIEVRE
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

DECIDE

Article 1 – de modifier l'Article 6 décision Nr. 2021DM43 sur la période 15/06 au 15/07 :

- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 5 000 €.

Article 2 : Le Maire et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à MARINES, le 11/06/2026

Le Maire,

MAIRIE DE MARINES 5 (VAL D'OISE)

Michel DEJARDIN